



INTERPOL



iARMS

# INTERROGATOIRES FAISANT SUITE À LA DÉCOUVERTE D'ARMES À FEU

Suspects, témoins et personnes auxquelles  
ont conduit les recherches dans les bases  
de données ou les demandes de traçage



Financé par  
l'Union Européenne

À usage officiel INTERPOL uniquement





## **PROGRAMME SUR LES ARMES À FEU**

### **Interrogatoires faisant suite à la découverte d'armes à feu**

Le Programme INTERPOL sur les armes à feu concentre son action sur l'interception, le traçage et la comparaison balistique des armes à feu illicites en tant qu'éléments essentiels de la lutte contre le terrorisme par le démantèlement préventif des filières du trafic et des organisations criminelles violentes au niveau international. **À cette fin, il est essentiel, dans le cadre du présent Protocole, d'alimenter nos bases de données en données de qualité sur les armes à feu utilisées lors d'infractions retrouvées sur votre territoire.**

Ce n'est qu'à cette condition que vous pourrez tirer pleinement parti du Programme INTERPOL sur les armes à feu grâce au recueil, au partage et à l'analyse adéquats des renseignements sur les armes et des données balistiques qui s'y rattachent, activités qui conduiront à de nouvelles arrestations et à la condamnation des trafiquants d'armes. **Nous pouvons travailler ensemble pour démanteler les filières d'approvisionnement en armes des groupes terroristes et des individus violents.**

1. **Interrogez tous les suspects et témoins à propos de la découverte de l'arme :**
  - Où se sont-ils procuré l'arme (lieu précis) ?
  - Auprès de qui (signalement de la personne) ? Connaissent-ils les coordonnées de cette personne ?
  - Combien ont-ils acheté l'arme ou contre quoi l'ont-ils échangée ?
  - D'autres armes à feu étaient-elles à vendre ?
  - La consultation des bases de données sur les armes à feu avant cet interrogatoire peut fournir des renseignements utiles en vue de celui-ci.
  
2. **Les recherches effectuées dans les bases de données nationales révèlent que l'arme est enregistrée au niveau national mais pas au nom du suspect.**
  - Interrogez le propriétaire enregistré :
    - Où se trouve cette arme ?
    - Pourquoi n'est-elle pas en sa possession ?
    - Le propriétaire enregistré l'a-t-il vendue ou donnée ?
      - À qui ?
      - Quand ?
      - S'il l'a vendue, à quel prix ?
      - A-t-il vendu d'autres armes à la même personne ou à d'autres personnes ?
      - Où la police peut-elle trouver/contacter le détenteur de l'arme ?
    - Le propriétaire enregistré a-t-il d'autres armes enregistrées à son nom ?
      - Où se trouvent ces armes ?
    - Doit également être interrogée toute autre personne qui pourrait avoir connaissance de l'arme.
  
3. **Les recherches effectuées dans les bases de données nationales révèlent que l'arme est une arme volée :**
  - Contactez la police qui est propriétaire du fichier afin d'établir des pistes, relatives aux suspects ou aux personnes arrêtées par exemple :
    - Quelqu'un a-t-il été arrêté pour le vol ou y a-t-il un suspect ? Si oui :
      - Interrogez ces personnes à propos de ce qu'elles ont fait de l'arme :
        - L'ont-elles vendue ou donnée et à qui ?
        - Quand ?
        - Si elles l'ont vendue, à quel prix ?
        - Ont-elles vendu d'autres armes à la même personne ou à d'autres personnes ?
        - Combien d'armes ont-elles été volées ?
        - Où la police peut-elle trouver/contacter le détenteur de l'arme ?
    - Procurez-vous les rapports de police nécessaires.
    - Cela permettra de déterminer si d'autres armes ont été volées lors du même vol, ces armes pouvant également relever de votre domaine de compétence.
      - Procurez-vous les rapports de police nécessaires.
    - Doit également être interrogée toute autre personne qui pourrait avoir connaissance de l'arme.

4. **Les recherches effectuées dans les bases de données nationales révèlent que l'arme n'est ni volée, ni enregistrée :**

- Effectuez des recherches dans iARMS, SIS 2 ou dans les autres bases de données à votre disposition.
  - Si un vol a été enregistré dans un autre pays, demandez aux policiers de ce pays :
    - si quelqu'un a été arrêté pour le vol ou s'il y a un suspect. Si oui, demandez aux policiers :
      - d'interroger le suspect ou la personne/les personnes arrêtées au sujet de ce qu'ils ont fait de l'arme :
        - ✓ L'ont-ils vendue ou donnée et à qui ?
        - ✓ Quand ?
        - ✓ S'ils l'ont vendue, à quel prix ?
        - ✓ Ont-ils vendu d'autres armes à la même personne ou à d'autres personnes ?
        - ✓ Où la police peut-elle trouver/contacter le détenteur de l'arme ?
    - Fournir tous les rapports de police nécessaires.
      - Cela permettra de déterminer si d'autres armes ont été volées lors du même vol, ces armes pouvant également relever de votre domaine de compétence.
    - Interroger également toute autre personne qui pourrait avoir connaissance de l'arme.

5. **Si les recherches dans les bases de données nationales et internationales sont toutes infructueuses, procédez au traçage de l'arme.**

- Si le traçage permet de remonter à un acheteur national :
  - Interrogez l'acheteur :
    - Où se trouve l'arme ?
    - Pourquoi n'est-elle pas en sa possession ?
      - Pourquoi ne pas avoir déclaré le vol (le cas échéant) ?
      - Quand a-t-il vu l'arme pour la dernière fois ?
    - L'acheteur l'a-t-il vendue ou donnée ?
    - À qui ?
    - Quand ?
    - S'il l'a vendue, à quel prix ?
    - A-t-il vendu d'autres armes à la même personne ou à d'autres personnes ?
    - Où la police peut-elle trouver/contacter le détenteur de l'arme ?
  - L'acheteur a-t-il d'autres armes enregistrées à son nom ?
    - Où se trouvent ces armes ?
  - Interrogez également toute autre personne qui pourrait avoir connaissance de l'arme

- Si le traçage permet de remonter à un acheteur international :
  - Demandez aux policiers du pays concerné :
    - d'interroger l'acheteur :
      - Où se trouve l'arme ?
      - Pourquoi n'est-elle pas en sa possession ?
      - Quand a-t-il vu l'arme pour la dernière fois ?
      - L'acheteur a-t-il vendu ou donné l'arme ?
        - ✓ À qui ?
        - ✓ Quand ?
        - ✓ S'il l'a vendue, à quel prix ?
        - ✓ A-t-il vendu d'autres armes à la même personne ou à d'autres personnes ?
        - ✓ Où la police peut-elle trouver/contacter le détenteur de l'arme ?
    - L'acheteur a-t-il d'autres armes enregistrées à son nom ?
      - ✓ Où se trouvent ces armes ?
    - Doit également être interrogée toute autre personne qui pourrait avoir connaissance de l'arme





INTERPOL

PROGRAMME SUR LES ARMES À FEU

Secrétariat Général d'INTERPOL

200 quai Charles de Gaulle

69006 Lyon,

France

Tel: +33 4 72 44 70 00

Email: [iarms@interpol.int](mailto:iarms@interpol.int)

**Veillez visiter la page Trafic d'armes à feu sur:**  
**<http://www.interpol.int>**



**AVERTISSEMENT**

Le contenu de la présente lettre d'information ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).



[WWW.INTERPOL.INT](http://WWW.INTERPOL.INT)



[INTERPOL\\_HQ](https://www.instagram.com/INTERPOL_HQ)



[@INTERPOL\\_HQ](https://twitter.com/@INTERPOL_HQ)



[INTERPOLHQ](https://www.facebook.com/INTERPOLHQ)



[INTERPOLHQ](https://www.youtube.com/INTERPOLHQ)